

**DOSSIER POUR L'OBTENTION DU
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
« ACCOMPAGNATEUR TÉLÉSKI NAUTIQUE »
PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE**

DOSSIER 1 : LIVRET DE RECEVABILITÉ

Rubrique N°1 : Objet de la Demande

Parties demandées :

- CQP complet
 BC 1
 BC 2
 BC 3
 BC 4
 BC 5

Rubrique N°2 : Conditions d'Accès

- Au moins **1607 heures** (en continue ou en discontinue) d'expérience d'activité salariée, non-salariée ou bénévole, en lien avec le CQP ;
- Au moins **18 ans** ;
- Permis bateau fluvial ET côtier** ;
- PSC1** ou équivalent ;
- Attestation **natation-sauvetage** (voir règlement CQP ATSN, modèle en dernière page) ;
- Avoir réussi les **tests techniques** OU être titulaire de la qualification fédérale « **Palo'Orange** » (voir règlement CQP ATSN).

Rubrique N°3 : Information Vous Concernant

Mme Mlle M.

Écrire dans les parties grises

Nom :	Prénoms :
Adresse :	
Code postal :	Commune :
☎ Tel. Domicile :	☎ Tel. Portable :
Adresse mail :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Téléski Nautique :	Club :

Cadre réservé à l'administration :

Dossier reçu le :	Décision de recevabilité :	<input type="checkbox"/> Avis favorable	<input type="checkbox"/> Avis défavorable
	Dossier complet le :		
N° identifiant :	Date de décision de recevabilité :		

Rubrique N°5 : Parcours Professionnel et Sportif

Exercez-vous une activité professionnelle en ce moment ? OUI NON

Si oui, nom et adresse du lieu de travail principal :

.....
.....

PARCOURS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Diplômes obtenus et année d'obtention :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

AUTRE(S) FORMATION(S)

Diplômes obtenus et année d'obtention :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PARCOURS SPORTIF

Niveau de pratique et titres obtenus :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Rubrique N°6 : Pièces à joindre obligatoirement à votre livret de recevabilité

- Photocopie d'une **pièce d'identité** ;
- Attestation de **niveau technique** (Palo'Orange) ;
- Justificatif de **diplôme fédéral** le cas échéant ;
- Permis bateau fluvial et côtier** ;
- PSC1** ou équivalent ;
- Attestation **natation-sauvetage** ;
- Un **chèque de 100 euros** correspondant à l'ouverture du dossier administratif à l'ordre de la FFSNW (non remboursables) ;
- Les différentes attestations d'employeurs ou de responsables de structures (président de club) **permettant de justifier les heures d'expériences requises** ;
- Si vous possédez déjà des Blocs de compétence (BC) du CQP, joindre un justificatif ainsi que la date d'obtention de ces BC

Rubrique N°7 : Déclaration sur l'Honneur

Je soussigné

Déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle d'Accompagnateur Télési Nautique constitue l'unique demande pour ce diplôme pour la même année civile (le candidat ne peut déposer qu'une demande de VAE par an pour un même diplôme).

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à,

Signature du candidat :

Le

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1). Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).

Rubrique N°4 : Informations concernant l'expérience salariée, non-salariée ou bénévole en rapport avec le Certificat de Qualification Professionnelle d'Accompagnateur Téléski Nautique

1 Nom et adresse de la structure d'exercice	2 Nom, prénom, qualité et coordonnées du représentant de la structure	3 Emploi ou fonction (précisez bénévole ou salariée)	4 Période d'exercice		5 Total des heures effectuées dans cette fonction	6 Signature et cachet de l'attestant
			Date de début	Date de fin (ou en cours)		

N.B : Au moins 1607 heures (en continue ou en discontinue) d'expérience d'activité salariée, non-salariée ou bénévole, en lien avec le CQP.

ATTESTATION DE NATATION-SAUVETAGE

Je soussigné(e),

Maitre-Nageur Sauveteur BEESAN BNSSA Autre diplôme :

Carte Professionnelle n°

Mail : Tel :

Certifie que Né(e) le :

A satisfait sous mon contrôle aux épreuves suivantes :

- 1. Un départ plongé, suivi d'une nage libre**, puis recherche d'un mannequin réglementaire de type « Pitet » agréé par le Ministère chargé des sports, immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur de 2 mètres minimum et de 3 mètres maximum, une remontée en surface suivie d'un remorquage sur 25 mètres, prise réglementaire et sans immersion de la tête du mannequin de plus de 5 secondes.
- 2. Un parcours de 200 mètres nage libre** avec franchissement en immersion complète de 8 obstacles de 2 mètres de largeur, sans limites de temps.

Obstacles :

- obstacles délimités par deux lignes flottantes, distantes de deux mètres et placées perpendiculairement aux couloirs de nage ;
- bassin de 25 mètres, 1 obstacle médian ;
- bassin de 50 mètres, 2 obstacles situés respectivement à 12,50 mètres et 37,50 mètres du bord de départ.

Fait à : Le :

Certifié exact – **Signature & Cachet de la piscine**